

**Mission « Sensibilisation et formation des élus au paysage »**

## Compte-rendu de l'entretien avec l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>P</b>	<b>V</b>	<b>I</b>
Michael RESTIER	Directeur de l'ANPP	x	x	
Martine BOUTILLAT	Maire adjointe de Chouilly (51) Présidente du Pays d'Epernay Terres de Champagne.	x	x	
Ariane SMYTHE	Paysagiste conceptrice.	x	x	
Benoît VIGNES	Paysagiste concepteur	x	x	
Jean-Pierre THIBAUT	IGADD	x	x	
Brigitte BACCAÏNI	IGADD	x		
Serge BRENTROP	IGADD			X

(P : participation – V : validation – I : information)

Excusée : Josiane CORNELOUP, Présidente de l'ANPP, Députée de Saône-et-Loire.

Date de la réunion : 11 juin 2021

Lieu de la réunion : visioconférence

Rédacteur du CR : Brigitte Baccaïni

**Objet : Entretien avec l'ANPP**

Le Pays d'Epernay Terres de Champagne est un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) qui regroupe 3 EPCI. Son périmètre est semblable à celui du SCoT d'Epernay et de sa région.

La communauté de communes Epernay-Pays de Champagne a recruté dès 2002 deux paysagistes tout juste diplômés de l'école de Versailles (ils faisaient partie de l'équipe qui sous la conduite de Gilles Clément avaient conduit un atelier sur notre territoire). Leur étude a fait apparaître de grands paysages ordonnancés en milieux humides et milieux secs.

Le premier lieu d'intervention a été une peupleraie dévastée de plus de 3ha au bord des Tarnauds à Chouilly (Les Tarnauds sont une dérivation -créée par des moines – de la Somme-Soude, affluent de la Marne). Le projet de requalification a été lancé associant des financements conjoints de La Région Champagne-Ardenne, de la communauté de communes et de la commune concernée elle-même. L'année suivante, c'est la commune voisine qui a sollicité intervention sur son territoire lui aussi traversé par la même petite rivière.

Les milieux secs ont été abordés un peu plus tard. Le premier projet a vu le jour à Chouilly avec le premier jardin de vignes en 2011. D'autres ont suivi, immédiatement après, à Cramant puis Cumières. Le SCoT a ensuite fait réaliser des études complémentaires et notamment une étude trame verte et bleue.

Après la tempête de 1999 (inondation et dégâts sur les peupleraies longeant les cours d'eau), la CA avait fait appel à trois étudiants de l'école du paysage de Versailles, et en a embauché deux (Ariane Smythe et Benoît Vignes). La première a ensuite quitté la CA en 2012 pour monter son agence (<https://www.metamorphose-paysage.fr/>). Le second travaille toujours pour la CA en régie.

Après un premier plan de paysage, une charte paysagère, toujours d'actualité, avait alors été mise en place, afin d'apprendre aux élus comment se préoccuper du paysage, autour de plusieurs axes : l'identité, le thème fédérateur de l'eau, la gestion des eaux pluviales, les circulations douces, les zones d'activités et lotissements, les zones de sports et de loisirs et les centres de villages.

Deux thèmes ont par la suite déclenché de nombreuses réalisations communautaires :

- les cours d'eau et les zones humides,
- les paysages viticoles à travers le réseau de musées d'extérieurs, les « Jardins de Vigne »

## 1. Ce qu'évoque la notion de paysage

### **Martine Boutillat**

« Dès que je franchis le seuil de ma porte, j'ai un paysage sous mes yeux ». Le paysage compose une image. Il est lié à notre sensibilité esthétique, culturelle et historique.

Le paysage dit « naturel » est tout sauf naturel. Le paysage est ce que les hommes en ont fait et en font encore, pour différentes utilisations.

Dans la région d'Épernay, le paysage est particulier, littéralement « peigné » : toutes les trouées urbaines sont des vignes. Il est également étagé, avec les villages dans les vallées, la vigne sur les coteaux et les forêts sur les sommets, ce qui implique une lecture en strate.

Le paysage a toujours profondément intéressé l'élue ; il est la trace (formes, lumières, couleurs...) de ce que font les hommes... avec plus ou moins de bonheur.

Il est un patrimoine, la trace des générations qui nous ont précédé. Mais il devra également être transmis « en y réfléchissant ». Il faut « cultiver le paysage ».

### **Ariane Smythe**

Ses actions de paysagiste ont tout d'abord été dictées par des préoccupations d'harmonie, de cohérence. Pour la CA, il s'agissait de travailler sur le cadre de vie, pour les habitants mais aussi pour les touristes, avec une préoccupation d'embellissement et d'attractivité.

La question culturelle est essentielle dans le paysage, il s'agit de préserver un équilibre entre nature et culture. On trouve encore de la « vraie nature » sur les bords des cours d'eau (axe 1 de la charte paysagère de la communauté d'agglo). Mais les paysagistes passent de plus en plus du simple embellissement à la notion de lien au vivant, du rapport de l'homme à son environnement naturel (cette approche différente distingue les paysagistes des architectes et des urbanistes). Le paysage permet d'aborder plus sereinement (prise de conscience sensible) la question de la biodiversité, y compris en milieu urbain (thème de la nature en ville, des îlots de fraîcheur...).

La question identitaire est également essentielle : privilégier les matériaux locaux (le calcaire et la brique ici), la végétation locale, pour ne pas reproduire lorsqu'il s'agit par exemple d'habitat, des lotissements sans identité, qui existent partout. Mais faire des lotissements de qualité reste un enjeu compliqué compte tenu de certaines exigences de confort, d'accessibilité qui ont guidé les « modèles » que l'on reproduit aujourd'hui partout toujours beaucoup dictés par le monopole de la voiture.

L'approche paysagère doit donc dépasser l'esthétique.

## 2. Usages du paysage

Le paysage intervient à toutes les échelles et dans tous les types d'espace.

Les milieux humides : le premier lieu d'intervention a été une petite rivière, les Tarnauds , affluent de la Marne, qui avait été en fait creusée au 17<sup>ème</sup> siècle par des moines et qui témoigne de l'intervention ancienne de l'homme. Le Plan de paysage a commencé là, à la suite des peupliers à terre en 1999 : un projet de requalification ambitieux a été lancé avec quelques maires et le soutien de la région Champagne-Ardenne. Depuis 2004, un projet de même type est lancé tous les 1-2 ans (les « haltes nature » sont désormais une demi-douzaine). Les doutes émis à l'origine sur les « grenouillères » se sont tus.

Le paysage du vignoble (« coteaux, maisons et caves de Champagne » classé en 2015 par l'Unesco) : c'est un musée à ciel ouvert ; il faut intéresser les habitants et les touristes à ce paysage. Plusieurs projets d'interprétation et de sensibilisation du public, les « jardins de vigne » y ont été lancés. Ils sont aujourd'hui eux aussi une demi-douzaine.

Le plan de paysage lancé en 2002 rassemblait 4 des 7 communes au départ. Le CA en rassemble 50 aujourd'hui dans la communauté d'agglo. Une « charte paysagère » a été mise en place en 2004 : à la différence des plans de paysage elle permet de « faire signer » aux élus les engagements pris en commun. Elle comporte de nombreux volets d'action.

Deux cas de figure se présentent :

- des projets communautaires (1 par an environ), avec un intérêt supracommunal et la CA en maîtrise d'ouvrage ;
- des incitations aux communes à faire leurs propres projets. Ces projets, de taille plus modeste, sont réalisés par les moyens techniques internes mais supervisés et parfois conduits par le paysagiste de l'agglomération et subventionnés par la CA à hauteur de 50 000 €.

Cela conduit donc à des démarches à toutes les échelles, qui améliorent petit à petit l'agrément du territoire.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) : en tant que présidente du syndicat mixte du SCoT, Martine BOUTILLAT a fait réaliser des études complémentaires sur la trame verte et bleue, afin que les PLUi intègrent la dimension de biodiversité ; l'étude réalisée par la société Ecovia sera déclinée au niveau des communes.

Des démarches transversales ont été également conduites dans ce même cadre sur la qualité de l'air, de l'eau et du végétal.

Pour tous ces projets, avoir pu disposer dès 2002 en interne de la compétence d'un paysagiste concepteur au sein des services a été important, mais c'est rare. C'est certes un coût salarial pour la CA, mais cela aurait sans doute coûté plus cher de payer pour chaque projet un prestataire extérieur qui n'aurait eu ni la connaissance et la mémoire des lieux, ni la confiance des services techniques. Le positionnement auprès de ces derniers est un enjeu majeur : le paysagiste a vocation à intervenir auprès de tous et en amont des projets sans se laisser enfermer dans une spécialité (par exemple végétale).

Cela permet une cohérence dans les actions, une ligne de conduite, un échelonnement et un suivi des projets à leurs différentes échelles, une pertinence des réponses.

Sans paysagiste en interne, l'appel à un concepteur n'aurait été fait que pour les plus grands projets. Or, pour les élus, les sollicitations sont modestes, mais permanentes : « *on ne fait pas venir un bureau d'étude pour préserver la présence d'un cerisier* »

### **3. Sensibilisation des élus au paysage**

Il faut commencer par *des démarches concrètes, simples, parcourir le territoire et prendre des photos en montrant ce qui est beau* et ce qui ne l'est pas, identifier les « cônes de vision ».... Tous

les élus du territoire connaissent désormais ces approches du paysage. Mais le renouvellement des élus force à recommencer ce type de sensibilisation.

Il faut aussi sensibiliser les autres services de la collectivités (voirie, éclairage, logement, etc.), montrer que le paysage est transversal et non réduit aux « espaces verts ».

Exemple de la ZAC de Piery , située au pied d'un coteau viticole donc très visible: la sensibilisation des élus et des services à la prise en compte du paysage lors de la création de cette ZAC a en partie reposé sur du *benchmarking* (aller visiter ce qui s'est fait de réussi ailleurs en France). Une charte-qualité a été mise en place (choix par exemple des couleurs du bâti). Il fallait toutefois prendre garde à ne pas décourager les entreprises à venir s'y installer, du fait de trop fortes contraintes réglementaires. Il y avait donc un équilibre à trouver.

Pour sensibiliser les élus il faut donc d'une part du concret, faire découvrir sur le terrain et apprendre à lire les paysages du quotidien à toutes les échelles, et d'autre part de la comparaison, aller voir d'autres réalisations réussies.

La Présidente du Pays incite par exemple les élus de la CA à prendre des photos lorsqu'ils sont en vacances, afin de s'inspirer de projets réussis ou éviter des aménagements malencontreux.

La CA produit des brochures et des guides faciles d'accès, sur les plantes locales par exemple, pour aider les élus dans leurs choix. Elle pâtit toutefois de l'absence d'un CAUE dans le département, malgré une tentative avortée. Un conseil architectural aux particuliers serait très opportun : elle souhaiterait disposer en interne de cette compétence. Pour le moment, à l'échelle du SCoT cette fonction est « prêtée » par le PNR de la Montagne de Reims (dont le territoire est partiellement englobé dans le PETR). Celui-ci dispose en effet d'un architecte dans son équipe

Un autre enjeu est la plaine céréalière où la conscience de la qualité paysagère est plus ténue que sur la zone viticole. Pourtant la beauté des champs de colzas fleuris avec leur maillage de chemins blancs et sur fond de ciel gris en saison est une sensation très forte. Dans cette partie de territoire, l'action paysagère se concentre sur le villages, pour contenir leur éventuels empiètements sur l'espace cultivé (action de Martine BOUTILLAT, comme présidente de la CDPNAF<sup>1</sup>)

La question des bâti agricoles est un sujet important (prolifération de hangars individuels (suite à l'obsolescence de grands silos dans la partie céréalière du territoire)<sup>2</sup> et émergence récente d'installations de méthanisation...). Les élus sont peu armés face à ces éléments de changement du paysage. Mais il faut néanmoins agir car le risque de banalisation est important.

La question des éoliennes : la Marne est un des départements les plus équipés depuis longtemps ; il est donc sans doute moins exposé à de nouveaux projets aujourd'hui. La mission de l'Unesco est intervenue en jugeant de nouveaux projets incompatibles avec le site du patrimoine mondial ; les lieux d'implantation sont donc très encadrés.

Les discussions entre élus au sujet des éoliennes sont souvent difficiles ; il faut laisser l'État gérer ces implantations, selon Benoît Vignes.

### Rôle de l'ANPP en termes de sensibilisation des élus au paysage ?

Le sujet est un peu nouveau, mais la nouvelle présidente y est sensible. Martine BOUTILLAT va ainsi présider une nouvelle commission créée sur le sujet.

Lors de l'élaboration du SCoT, des ateliers architecturaux ont été montés. Ils ont été interrompus du fait de la crise sanitaire mais devraient reprendre, avec les nouveaux élus.

Le problème le plus délicat est celui d'« amorcer la sensibilisation » au paysage. Il y a là un signal à donner par l'échelon national, en se référant ensuite aux territoires qui ont déjà mené une démarche dans ce domaine (notamment « en continu » par le recrutement d'une compétence en paysage transversale dans les séries techniques).

---

<sup>1</sup> Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers

<sup>2</sup> Référence à ce sujet, l'ouvrage d'Hervé Cividino « Nouvelles architectures agricoles » Editions du Moniteur, 2018.

De toute évidence, le Pays d'Épernay Terres de Champagne fera partie de ces territoires référents à travers cette démarche paysagère menée au long cours depuis 2002 au niveau d'une des 3 CA du Pays, la CA d'Épernay.